

SÉANCE ORDINAIRE

DU 7 MARS 2016

Municipalité de Saint-Éloi

À une séance ordinaire du conseil municipal de la municipalité de Saint-Éloi, tenue à la salle Adélarde-Godbout lundi le 7 mars 2016 à 19h30 et suivant les dispositions du code municipal de la province de Québec. Sont présents :

MAIRE: Mario St-Louis

CONSEILLERS (ÈRE) : Louise Rioux
Marc Tremblay
Denis Rioux
Jocelyn Côté
Robin Malenfant
Cathy Rioux

tous membres du conseil et formant l'assemblée au complet sous la présidence de Monsieur Mario St-Louis, maire.

Madame Annie Roussel, directrice générale, est aussi présente.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le prélude de la séance est fait par un recueillement, ensuite Monsieur le maire souhaite la bienvenue à toutes les personnes présentes.

2016-03-22

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Monsieur le maire procède à la lecture de l'avis de convocation, il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l'unanimité des conseillers présents que l'avis de convocation soit accepté tel que lu et que l'item 18 Divers demeure ouvert.

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Acceptation du procès-verbal de la séance ordinaire du 1^{er} février 2016
4. Lecture et adoption des comptes du mois payés et à payer
5. Abat-poussière
6. C.R.S.B.P. du Bas-St-Laurent / Cotisation annuelle
7. Achat bac de vidange usagé
8. Subvention Corporation des Loisirs de Saint-Éloi
9. Subvention au programme d'aide au développement économique de Saint-Éloi/
Mme Blandine Bérubé et Monsieur Jocelyn Blouin / Comité de Relance de Saint-Éloi
10. Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local / Reddition de comptes 2015
11. Programme d'amélioration réseau routier municipal
12. Vente pour taxes
13. Soumission Chemin d'hiver
14. Salle municipale / Réparation tuyauterie / Senteur
15. Dossier acéricole
16. Avis de motion Règlement #231 relatif à la circulation des camions et véhicules outils
17. Chemins d'hiver
18. Divers
19. Période de questions
20. Levée de l'assemblée

3. ACCEPTATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 1^{er} FÉVRIER 2016

2016-03-23

La directrice générale présente le dernier procès-verbal.

Il est proposé par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le procès-verbal énuméré ci-dessus soit accepté par notre conseil.

.....

CERTIFICAT DE CRÉDIT SUFFISANT

2016-03-24

Je soussigné certifie par les présentes qu'il y a des crédits suffisants pour les dépenses décrites dans la résolution suivante. Donné à St-Éloi ce 7 mars 2016.

Annie Roussel, directrice générale

Adopté à l'unanimité

.....

2016-03-25

4. LECTURE ET ADOPTION DES COMPTES DU MOIS PAYÉS ET À PAYER

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que le bordereau numéro 03-2016 des comptes payés soit accepté au montant de \$6386.90 et que le bordereau numéro 03-2016 des comptes à payer soit accepté au montant de \$82547.22 par notre conseil et que la directrice générale soit autorisé à en faire le paiement.

.....

2016-03-26

5. ABAT-POUSSIÈRE

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Éloi doit mettre de l'abat-poussière dans ses chemins municipaux durant la saison estivale pour contrer la poussière;

ATTENDU QUE la Municipalité souhaite que l'abat-poussière soit mis au début du mois de juin ou à la fin du mois de mai tout dépendant des conditions climatiques;

ATTENDU QUE Madame la directrice générale s'est informé des prix auprès des fournisseurs;

ATTENDU QUE deux fournisseurs ont répondu à notre demande :

Attendu que les soumissionnaires sont les suivants :

1^{ere} soumission : Sel Warwick
Prix : 673.25\$ / tonne métrique plus taxes

2^{ieme} soumission : Sebci
Prix : 697\$ / tonne métrique plus taxes

POUR CES MOTIFS,

Il est proposé par Madame la conseillère Cathy Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi accepte la soumission de Sel Warwick pour l'achat de l'abat-poussière, calcium en flocon, pour l'année 2016. La Municipalité de Saint-Éloi achètera 5 ballots de 1tm chacun au coût de 673.25\$/la tonne plus taxes transport inclus.

.....

6. C.R.S.B.P. DU BAS-ST-LAURENT / COTISATION ANNUELLE

2016-03-27

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robin Malenfant et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi paye la cotisation annuelle 2016-2017 (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017) au montant de \$1576.90 incluant les taxes et la licence symphony 2016-2017 (1^{er} avril 2016 au 31 mars 2017) au montant de \$146.61 incluant les taxes au Centre régional de services aux bibliothèques publiques du Bas-Saint-Laurent.

.....

2016-03-28

7. ACHAT BAC DE VIDANGE USAGÉ

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi s’est fait volé un bac de vidange à la salle cet automne;

Attendu que la Municipalité a fait des recherches pour retrouver son bac et qu’ils ont été infructueuses;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi fasse l’achat de deux bacs de vidanges usagés de la Ferme Stéphane Jouvin inc afin de remplacer le bac à la salle et de mettre l’autre au garage municipal.

.....

2016-03-29

8. SUBVENTION CORPORATION DES LOISIRS DE SAINT-ÉLOI

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu une lettre de la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi demandant d’augmenter leur subvention annuelle;

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a étudié leur demande;

Attendu que la demande a passé au vote;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à la majorité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi verse un montant de 3000\$ à la Corporation des Loisirs de St-Éloi pour leur aider à payer les taxes municipales et scolaire de l’année 2016 et la balance de l’argent pour les aider à payer les dépenses incompressibles tel que l’électricité. De plus, la municipalité s’engage à payer les coûts des assurances 2016 ce rattachant à ladite corporation et de l’entretien du stationnement durant la saison hivernal 2015-2016.

.....

2016-03-30

9. SUBVENTION AU PROGRAMME D’AIDE AU DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE DE SAINT-ÉLOI /M. JOCELYN BLOUIN ET MME BLANDINE BÉRUBÉ/COMITÉ DE RELANCE DE SAINT-ÉLOI

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi a adopté un programme d’aide au développement économique pour la municipalité de Saint-Éloi selon la résolution #2014-07-117;

Considérant que selon ce programme, un promoteur peut être admissible s’il adhère à toutes les étapes de notre programme;

Considérant que Monsieur Jocelyn Blouin et Madame Blandine Bérubé ont envoyé une lettre le 15 février 2016 afin de demander à la municipalité de faire parti du programme d’aide au développement économique de Saint-Éloi;

Considérant que cette dite lettre a été lu à la séance du conseil du mois de mars 2016;

Considérant que Monsieur Jocelyn Blouin et Madame Blandine Bérubé ont franchi toutes les étapes de notre programme afin de pouvoir bénéficier de notre subvention;

Considérant que Monsieur Jocelyn Blouin et Madame Blandine Bérubé ont droit selon le programme d’aide au développement économique de Saint-Éloi à une subvention selon l’article 9 de la résolution #2014-07-117 à un remboursement équivalent au droit de mutation sur l’évaluation municipale de la résidence lors de l’achat.

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Robin Malenfant et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi subventionne le Comité de Relance de Saint-Éloi pour un montant de 362\$, représentant un montant équivalent au droit de mutation sur l’évaluation municipale de la résidence lors de l’achat, telle que calculée par la directrice générale. La subvention sera versée à Monsieur Jocelyn Blouin et Madame Blandine Bérubé par le Comité de Relance de Saint-Éloi.

.....

2016-03-31

10. PROGRAMME D'AIDE À L'ENTRETIEN DU RÉSEAU ROUTIER LOCAL/ REDDITION DE COMPTES 2015

Attendu que le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports a versé une compensation de 104489\$ pour l'entretien du réseau routier local pour l'année civile 2015;

Attendu que les compensations distribuées à la municipalité visent l'entretien courant et préventif des routes locales 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la municipalité;

Attendu que la présente résolution est accompagnée de l'annexe A identifiant les interventions réalisées par la municipalité sur les routes susmentionnées;

Attendu que notre vérificateur externe soit Mallette Maheu de Trois-Pistoles présentera dans les délais signifiés pour le dépôt de la reddition des comptes l'annexe B ou un rapport spécial de vérification externe dûment complétée.

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la municipalité de Saint-Éloi informe le ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports de l'utilisation des compensations visant l'entretien courant et préventif des routes 1 et 2 ainsi que les éléments des ponts, situés sur ces routes, dont la responsabilité incombe à la Municipalité, conformément aux objectifs du Programme d'aide à l'entretien du réseau routier local.

2016-03-32

11. PROGRAMME D'AMÉLIORATION RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi demande à Monsieur le député Jean D'Amour, une subvention de 50 000\$ pour l'amélioration du réseau routier municipal afin de pouvoir faire :

- Recharger et graveler et le chemin des Trois-Roches, la Route Métayer et le Rang 4 Ouest;
- Remplacement de ponceaux sur la Route Métayer et le Rang 4 Ouest;

La Municipalité investira approximativement le même montant que Monsieur le député croira bon de nous allouer. La Municipalité enverra une copie conforme au Ministère des transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports.

2016-03-33

12. VENTE POUR TAXES

Aucune vente pour taxe pour l'année 2016.

13. SOUMISSION CHEMIN D'HIVER

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi doit entretenir ses chemins pour l'hiver 2016-2017, 2017-2018, 2018-2019 avec une clause de renouvellement par tacite reconduction pour une période additionnelle de vingt-quatre mois;

Considérant que la municipalité de Saint-Éloi doit faire des soumissions publiques dans un journal et doit être aussi publiée dans un système électronique d'appel d'offres accessible aux entrepreneurs et fournisseurs;

À ces causes,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Denis Rioux et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi accepte le devis présenté pour l'entretien des chemins en hiver pour une période de trois ans, à compter de la première neige 2016 jusqu'à la dernière neige 2019 avec une clause de renouvellement par tacite reconduction pour une période additionnelles de vingt-quatre mois et que la directrice générale fasse paraître l'annonce dans un journal

hebdomadaire ainsi que dans un courrier électronique autorisé par le gouvernement du Québec.

La Municipalité de Saint-Éloi se réserve une période de 90 jours pour étudier les soumissions.

Les soumissions devront parvenir au bureau de la municipalité au plus tard le 30 mars 2016 pour être ouvertes publiquement le même jour à 16h00 au même endroit.

Elles devront être faites sous enveloppes cachetées portant la mention « Entretien des chemins en hiver ».

La Municipalité de Saint-Éloi ne s'engage à retenir ni la plus basse ni aucune des soumissions.

.....

14. SALLE MUNICIPALE / RÉPARATION TUYAUTERIE / SENTEUR

2016-03-34

Attendu que la Municipalité de Saint-Éloi a reçu plusieurs plaintes concernant des senteurs d'égouts à la salle Adélarde-Godbout;

Attendu que les membres du conseil ont demandé à la Directrice générale de s'informer auprès d'un plombier de venir voir ce qui causerait le problème de senteur;

Attendu que les deux plombiers, qui sont venu voir, ont conclu que la tuyauterie était désuète et que le tout devrait être changé;

Attendu que Les Entreprises Camille Ouellet et fils ont présenté une soumission au montant de 1316.60\$ plus taxes afin de réparer la tuyauterie et de régler le problème de senteur;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Marc Tremblay et résolu à l'unanimité des conseillers présents que la Municipalité de Saint-Éloi désire régler le problème de senteur et par le fait même engage les Entreprises Camille Ouellet et fils afin de venir changer la tuyauterie au coût de 1316,60\$ plus taxes.

.....

15. DOSSIER ACÉRICOLE

2016-03-35

- Attendu que la MRC des Basques compte sur son territoire 72 entreprises acéricoles
- Attendu que ces 72 entreprises représentent 818451 entailles, soient près de 10% des entailles du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
- Attendu que ces entailles comptent pour 7,6% de la production acéricole du territoire du Bas Saint-Laurent/Gaspésie
- Attendu que le gouvernement a commandé le Rapport «pour une industrie acéricole forte et compétitive» appelé «rapport Gagné»
- Attendu que la recommandation #5 de ce rapport demande d'abandonner le contingentement de la production;
- Attendu que la recommandation # 8 de ce rapport demande de modifier le règlement sur l'agence de vente des producteurs acéricoles pour qu'un producteur puisse mettre en marché librement toute quantité offerte à la fédération aux fins de mise en marché collective;
- Attendu que la recommandation # 12 demande : d'accorder à un producteur acéricole le droit de se retirer du système de mise en marché collective;
- Attendu que du à sa zone et ses particularités climatiques, les producteurs du Bas Saint-Laurent /Gaspésie sont les derniers au Québec à entrer en production
- Attendu que dans cette situation, la production régionale sera la dernière à entrer dans ce libre marché;
- Attendu que cette situation entraînera nécessairement une chute des prix au marché pour les productions tardives;
- Attendu que le marché est contrôlé par 10 acheteurs, face à 20 000 acériculteurs;
- Attendu que de nombreux producteurs garantissent leurs investissements au moyen de leur contingent de production (quota)
- Attendu qu'une déréglementation dans ce domaine acculerait de nombreux producteurs à des graves difficultés financières, voire même des faillites;

Pour ces motifs,

Il est proposé par Monsieur le conseiller Jocelyn Côté et résolu à l’unanimité des conseillers présents de demander au gouvernement du Québec :

- D’écarter toute recommandation qui touchera au système de gestion de l’offre pour l’industrie acéricole;
- De toujours considérer que les saisons acéricoles ne sont pas synchronisées au Québec;
- D’écarter d’entrée de jeu, les recommandations 5-8 et 12 du rapport Gagné;
- De travailler en partenariat, d’égal à égal avec la fédération des producteurs acéricoles du Québec pour la recherche de bonification quant au fonctionnement de cette industrie;

.....

16. AVIS DE MOTION RÈGLEMENT #231 RELATIF À LA CIRCULATION DES CAMIONS ET VÉHICULES OUTILS

Avis de motion est par la présente donné par Madame la conseillère Louise Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents qu’il sera présenté, à une séance subséquente de ce Conseil le règlement #231 relatif à la circulation des camions et véhicules outils.

.....

17. CHEMIN D’HIVER

Les entrepreneurs des chemins d’hiver montrent des photos aux membres du conseil du sel en poche. Le sel étant pris en bloc.

.....

18. DIVERS

Monsieur le conseiller Jocelyn Côté demande à la Directrice générale si elle a informé la Corporation des Loisirs de Saint-Éloi en ce qui concerne le ménage à faire suite à la soirée du carnaval. La Directrice générale explique aux membres du conseil qu’elle avisera sous peu le président des Loisirs que dorénavant après une soirée, la salle devra être ramasser au plus tard le lendemain sinon la municipalité chargera un tarif supplémentaire par jour.

.....

19. PÉRIODE DE QUESTIONS

Nil

.....

20. LEVÉE DE L’ASSEMBLÉE

L’ordre du jour étant épuisé, il est proposé par Madame la conseillère Cathy Rioux et résolu à l’unanimité des conseillers présents que la séance soit levée. Il est maintenant 20h20.

.....

Mario St-Louis, maire
Mario St-Louis, maire

Annie Roussel, directrice générale
Annie Roussel, directrice générale